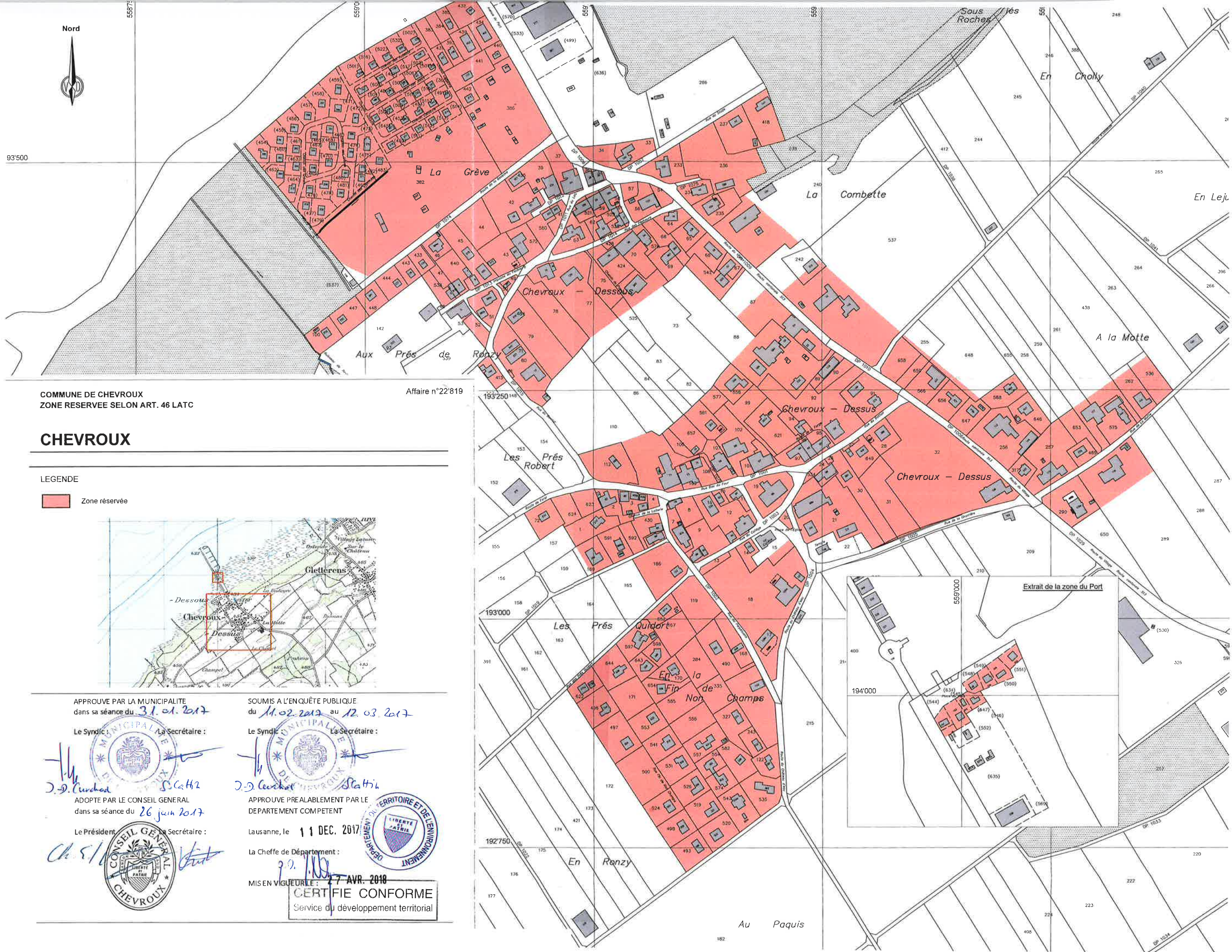




COMMUNE DE CHEVROUX
ZONE RESERVEE SELON ART. 46 LATC

Affaire n°22'819

CHEVROUX

LEGENDE

Zone réservée



APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
dans sa séance du 31.01.2017

Le Syndic : Le Secrétaire :

J.-D. Curbad *S. G. H. 2*

ADOpte PAR LE CONSEIL GENERAL
dans sa séance du 26 juin 2017

Le Président : Le Secrétaire :

Ch. S. / *[Signature]*

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
du 11.02.2017 au 12.03.2017

Le Syndic : Le Secrétaire :

J.-D. Curbad *S. G. H. 2*

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE
DEPARTEMENT COMPETENT

Lausanne, le 11 DEC. 2017

La Cheffe de Département :

[Signature]

MISE EN VIGUEUR LE : 27 AVR. 2018

CERTIFIE CONFORME
Service du développement territorial

